



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

### Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, à Casablanca- Hôtel Sofitel Tour Blanche, le :

#### VENDREDI 26 AVRIL 2019 A 09 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018, et approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Démission d'administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Changement du représentant permanent d'un administrateur ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Projet de résolutions soumises au vote des actionnaires Exercice 2018

#### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 118 022 663,46 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2018.

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	118 022 663,46 DH
Report à nouveau sur exercice antérieur	206 704 428,43 DH

Solde	324 727 091,89 DH
Dividendes proposés	(-) 96 710 285,00 DH

Solde	228 016 806,89 DH
-------	-------------------

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 96 710 285,00 dirhams, soit 3,50 dirhams par action et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué soit 228 016 806,89 dirhams.

Mis en paiement à compter du 03 juillet 2019 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Hicham BELMRAH et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

#### Sixième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Ramsès ARROUB et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

#### Septième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Lotfi BOUJENDAR et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

#### Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Ali HARRAJ et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Yves DELAINE et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

#### Dixième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société MAMDA-MCMA représentée par Monsieur Hicham BELMRAH pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

#### Onzième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société Wafa ASSURANCE représentée par Monsieur Mohamed Ramsès ARROUB pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

#### Douzième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de la société CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES représentée par Monsieur Lotfi BOUJENDAR pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

#### Treizième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Arnaud ROUSSEAU pour une durée statutaire de six années, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

#### Quatorzième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, la CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE représentée par Monsieur Khalid CHEDDADI pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### Quinzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société OLEOSUD représentée par Monsieur Philippe DHAMELINCOURT pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### Seizième résolution

L'Assemblée générale prend acte que Monsieur Stéphane YRLES est dorénavant le représentant permanent de la société LESIEUR au sein du Conseil d'Administration.

#### Dix-septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.





# COMPTES SOCIAUX

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018						MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		AUGMENTATION		DIMINUTION				
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>27 620 057,98</b>					<b>11 791 441,03</b>		<b>15 828 616,95</b>
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	27 620 057,98					11 791 441,03		15 828 616,95
Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>123 251 485,84</b>	<b>25 679,72</b>						<b>123 277 165,56</b>
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	81 884 727,46	25 679,72						81 910 407,18
Fonds commercial	41 366 758,38							41 366 758,38
Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 961 680 865,99</b>	<b>70 382 469,77</b>		<b>60 988 315,71</b>	<b>1 663 128,00</b>	<b>60 988 315,71</b>		<b>2 030 400 207,76</b>
Terrains	64 771 013,48							64 771 013,48
Constructions	244 065 401,91			11 385 240,68				255 450 642,59
Installat. Techniques, matériel et outillage	1 429 041 539,54			46 462 660,96	428 427,00			1 475 075 773,50
Matériel de transport	93 324 400,09				1 234 701,00			92 089 699,09
Mobilier, matériel bureau et aménagements	93 258 147,94			3 140 434,07				96 398 582,01
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours	37 220 363,03	70 382 469,77				60 988 315,71		46 614 517,09
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 112 552 469,81</b>	<b>70 408 149,49</b>		<b>60 988 315,71</b>	<b>1 663 128,00</b>	<b>11 791 441,03</b>		<b>2 169 505 990,27</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	CUMUL DÉBUT EXERCICE 1	DOTATION DE L'EXERCICE 2	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018	
			AMORTISSEMENT SUR LES IMMOBILISATIONS SORTIES 3	CUMUL D'AMORTISSEMENT EN FIN D'EXERCICE 4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>12 086 000,60</b>	<b>6 685 175,08</b>	<b>11 791 441,04</b>	<b>6 979 734,64</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 086 000,60	6 685 175,08	11 791 441,04	6 979 734,64
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>35 976 186,49</b>	<b>661 881,80</b>		<b>36 638 068,29</b>
Immob. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	35 976 186,49	661 881,80		36 638 068,29
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 509 685 091,50</b>	<b>63 694 486,52</b>	<b>1 663 128,00</b>	<b>1 571 716 450,02</b>
Terrains				
Constructions	167 284 252,73	9 946 517,33		177 230 770,06
Installations techniques, matériel et outillage	1 159 346 295,29	51 366 997,07	428 427,00	1 210 284 865,36
Matériel de transport	92 853 737,13	207 849,95	1 234 701,00	91 826 886,08
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	90 200 806,35	2 173 122,17		92 373 928,52
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 557 747 278,59</b>	<b>71 041 543,40</b>	<b>13 454 569,04</b>	<b>1 615 334 252,95</b>

## ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018
		INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

## ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	Exercice du 01-01-2018 au 31-12-2018
		INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II- Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT



37, Bd Abdelatif Benkadour  
20 050 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
**LESIEUR CRISTAL S.A.**  
1, rue Caporal Corbi  
Casablanca

### RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LESIEUR CRISTAL S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.602.395.883,13 dont un bénéfice net de MAD 118.022.663,46

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LESIEUR CRISTAL S.A. au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 mars 2019

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG  
S.A.R.L.  
37, Bd Abdelatif Benkadour  
Casablanca - (212) 522 10 02 76  
Abdeslam BERRADA ALLAM  
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc  
**Grant Thornton**  
L'instinct de la croissance  
47, rue Allal Ben Abdellah  
Casablanca  
Maroc

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa  
Faïçal MEKOUAR  
Associé